

## SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2022

**Délibération 2022-39**

**OBJET : Modification du bureau d'UNIVALOM**

Nombre de membres du Conseil Syndical	
Légal : .....	38
Désignés : .....	27
(dont 11 délégués avec voix double soit un total de 38 voix)	
Présents : .....	16
Visio : .....	0
Votants : .....	21
Procurations .....	6
Date de la convocation : 8 septembre 2022	

Le 15 septembre 2022 à 15h00, le Conseil syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale.

#### Présents :

##### **Membres titulaires :**

Jean LEONETTI, Jean-Pierre DERMIT, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ; Marie ANASSE, Khéra BADAOUI, Anne-Marie BOUSQUET, Philippe DELEAN, Emmanuel DELMOTTE, Hassan EL JAZOULI, délégués de la Commission syndicale ; Christophe FONCK, Françoise THOMEL, délégués de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ; Bernard ALENDIA, Patrick PEIRETTI, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ; Françoise BRUNETEAUX, Marc OCCELLI délégués de la Commission syndicale ; Emmanuel BLANC, délégué de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ; Roland RAIBAUDI, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;

#### Procurations :

Caroline JOUSSEMET à Jean Pierre DERMIT  
Marion MUSSO à Françoise THOMEL,  
Georges VAZIA à Marie ANASSE  
Xavier WIJK à Jean LEONETTI  
Jean-Marc DELIA à Hassan EL JAZOULI  
Christophe ULIVIERI à Anne Marie BOUSQUET

#### Membres excusés :

Joseph CESARO, Eric MELE, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ; François WYSZKOWSKI, délégué de la Commission syndicale ; Denise LAURENT, déléguée de la Commission syndicale ; Marie-Louise GOURDON, déléguée de la Commission syndicale ;

Mme BADAOUI est désignée en qualité de secrétaire.

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Accusé de réception en préfecture  
006-200046076-20220915-2022-39-DE  
Date de télétransmission : 16/09/2022  
Date de réception préfecture : 16/09/2022

Par délibération du 10 septembre 2020, le Comité syndical d'UNIVALOM a procédé à l'élection de son Bureau qui est composé, en application de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, du Président et de neuf Vice-président(e)s. Le nombre de Vice-président(e)s ne pouvant excéder 30% de l'effectif de celui-ci.

La Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (CASA) a souhaité modifier ses représentants au sein du Comité syndical d'UNIVALOM par délibération n°CC.2022.117 du 11 Juillet 2022.

Suite à cette nouvelle désignation de délégués syndicaux de la CASA, entraînant le départ du 1<sup>er</sup> Vice-Président du Syndicat, il est aujourd'hui nécessaire à la fois de modifier la composition du Bureau d'UNIVALOM - tous les Vice-Présidents remontant d'un rang protocolaire au sein dudit Bureau - et de désigner un 9<sup>ème</sup> Vice-Président.

Il appartient donc au Comité syndical de procéder à l'élection d'un(e) 9<sup>ème</sup> Vice-président(e) au Bureau conformément à la loi, c'est à dire à Bulletin Secret, en application du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Election du(de la) 9<sup>ème</sup> Vice-Président(e) :**

Monsieur Emmanuel DELMOTTE propose sa candidature.

Madame BOUSQUET et Monsieur BLANC sont nommés assesseurs pour cette élection.

Le dépouillement du vote par le bureau constitué ad hoc a donné les résultats suivants :

1<sup>er</sup> tour de scrutin :

Nombre d'inscrits : ..... 38  
Nombre de votants : ..... 16  
Nombre de suffrages blancs ou nuls : ..... 1  
Nombre de suffrages exprimés : ..... 15  
Majorité absolue : ..... 8

Monsieur Emmanuel DELMOTTE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 9<sup>ème</sup> Vice-Président et immédiatement installé.

Ainsi le nouveau Bureau modifié du Syndicat a désormais la composition suivante :


- Président du Bureau : Jean LEONETTI
- 1<sup>er</sup> Vice-Président : Hassan EL JAZOULI
- 2<sup>ème</sup> Vice-Président : Marc OCCCELLI
- 3<sup>ème</sup> Vice-Président : Christophe ULIVIERI
- 4<sup>ème</sup> Vice-Président : Roland RAIBAUDI
- 5<sup>ème</sup> Vice-Président : Jean-Pierre DERMIT
- 6<sup>ème</sup> Vice-Président : Marion MUSSO
- 7<sup>ème</sup> Vice-Président : Patrick PEIRETTI
- 8<sup>ème</sup> Vice-Président : Emmanuel BLANC
- 9<sup>ème</sup> Vice-Président : Emmanuel DELMOTTE

Où cet exposé,  
Après en avoir délibéré conformément à la loi,  
Le Comité syndical,  
A, l'unanimité

- **PREND ACTE** des résultats ci-dessus énoncés et proclamés par Monsieur le Président ainsi que de la nouvelle composition du Bureau.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président

  
Jean LEONETTI



Accusé de réception en préfecture  
006-200046076-20220915-2022-39-DE  
Date de télétransmission : 16/09/2022  
Date de réception préfecture : 16/09/2022